

SOCIETE AVICOLE DU ROUERGUE
EXPOSITION AVICOLE DES 15 & 16 FEVRIER 2025
Espace Raymond Lacombe à Baraqueville

==--==--==--==

Prix du Président de la République

EXPOSITION PIGEONS

Championnat de FRANCE du pigeon MONTAUBAN
Coupe de FRANCE et Inter Régional du TEXAN
Championnat USASO Pigeons de Couleur et de Vol
Challenge Jean-Marc BALLAT au meilleur Sottobanca

EXPOSITION LAPINS

Inter Régional du lapin Nain_ rencontre patronnée par l'UNESLN.
Tournoi des Elevages Classés (si nombre de participants suffisant)
Course aux points
Championnat USASO Cobayes

EXPOSITION VOLAILLES

Championnat USASO Volailles Françaises Grande Race

DIFFERENTS CHALLENGES PAR CATEGORIE

Challenge Yvette LAPORTE pour la meilleure poule ou coq Sabelpoot
Challenge Jean Marie SANAHUJA pour le meilleur palmipède

DROITS D'INSCRIPTION

Les 12 premières unités : 3.50 €
Les unités suivantes : 1.50 €
Cages d'échange 3.00 €
Participation aux frais et palmarès : 5.00 €

Les droits d'inscription seront envoyés accompagnés des certificats de vaccination au plus tard le **12 janvier 2025 (pour une réception au plus tard le 15)** le règlement sera libellé à l'ordre de la S.A.R. ils seront à adresser à :

M SEBASTIEN JACOT (06 41 28 41 68)

LE PY

12350 COMPOLIBAT

AUCUNE INSCRIPTION NE SERA PRISE EN COMPTE APRES LA DATE DU 15 JANVIER 2025

(Cachet de la poste faisant foi)

Les engagements non accompagnés du règlement ne seront pas pris en compte

Les animaux mis en vente devront être déclarés impérativement à l'inscription ; la société majorera les prix de 20 %. La société avicole ne sera pas responsable des erreurs si les ventes ne sont pas faites à l'engagement.

Les retraits de vente ne seront pas acceptés après jugement

En ce qui concerne les lapins :

-Le tatouage est obligatoire dans les deux oreilles et les numéros des tatouages devront être mentionnés sur la feuille de mise en cage.

-Le numéro de cage doit être indiqué au feutre noir dans l'oreille Gauche

PROGRAMME DE L'EXPOSITION

Jeudi 13 février : Réception des animaux et mise en cage Espace Raymond Lacombe de **9 h à 18 h**

Vendredi 14 février : Jugement, l'entrée des exposants est formellement interdite.

Les notes des juges sont sans appel, elles seront indiquées sur les fiches individuelles agrafées aux cages.

Samedi 15 février : Ouverture au public de 9 h à 19h, inauguration en présence des officiels à 11 h

Dimanche 16 février : Ouverture au public de 9 h à 16 h 30

Remise des récompenses à 16 h

Retrait des animaux à partir de 16 h 30 (**excepté pour les exposants éloignés ayant participé au national du pigeon Montauban, ou à la coupe de France du pigeon Texan, pour ces derniers le décaissement pourra être fait à partir de 14 heures**)

Clôture des ventes à 16 heures

RÉCOMPENSES

Récompenses conformes aux articles 4 et 5 du règlement de L'USASO.

Les catégories insuffisamment représentées ne seront pas primées.

Les **prix d'élevage** seront récompensés par la S.A.R.

Seront également décernés :

Le Prix de la Mairie de Baraqueville attribué aux plus jeunes éleveurs (indiquer la date de naissance)

CHAMPIONNATS

Pour les championnats, seul le règlement des clubs concernés sera appliqué.

Le présent règlement est un complément du règlement général des expositions régi par la S.C.A.F et l'USASO, consultable sur site : <http://s.c.a.f.free.fr> et <http://usaso.fr>

Tous les exposants par le fait de leur demande d'admission à l'exposition déclarent adhérer au présent règlement et s'engagent à s'y conformer.

La réalisation de l'exposition entraînant des frais importants, la S.A.R a décidé qu'en cas de grève, ou de mauvaises conditions climatiques, ou de tout autre fait de force majeure les frais d'engagement ne seraient en aucun cas remboursés.

Ne pas omettre de joindre la feuille de rassemblement d'animaux captifs complétée

Nouveauté : un food truck assurera la restauration rapide le Samedi et Dimanche

Commissaires de l'exposition :

Alain THEROND pour les lapins

Sébastien JACOT pour les volailles

Paul SARRET pour les pigeons